

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66 du 19 janvier 1960 :

n° 66

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs (4.894 fr.), est accordée au nommé Moussa Kalile, en service aux Travaux et Ateliers du Port, victime d'un accident du travail survenu le 2 novembre 1959. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'indemnité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense visée à l'article le est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960,

chapitre 1,

article 3

§ 1.